

# Formation Mettre en œuvre le règlement général sur la protection des données (RGPD)

## Informatique / SI

Référence de la formation : **K002**  
Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**



**En présentiel ou Accessible  
à distance**

Durée : **1 jour (7 heures)**

Tarif Inter : **590 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

*Mise à jour le 1 décembre 2025*

## Objectifs de la formation

- Maîtriser les enjeux du traitement des données personnelles et professionnelles, dans le contexte réglementaire du RGPD
- Connaître les risques et les sanctions
- Identifier les étapes à suivre pour mettre en œuvre le RGPD

## A qui s'adresse la formation ?

### Public

- Chef d'Entreprise, Responsable Système d'information, Responsable ou Directeur de Services,

### Pré-requis

- Aucun

- Tout collaborateur directement impliqué dans la mise en œuvre du RGPD

## Les points forts de la formation

- Mises en situation tout au long du parcours de formation
- Formation animée par des consultants formateurs spécialisés dans le domaine (avocats, experts-comptables...)

## Programme de la formation

### 1. Comprendre le RGPD et son périmètre d'application

- Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

### 2. Traiter les données

- Droit d'accès
- Consentement clair et explicite
- Droit à l'effacement
- Portabilité des données
- Profilage et automatisation
- Responsabilité du traitement (dont la sous-traitance)
- Protection des données dès la conception
- Protection des données et analyse d'impact
- Notification des violations des données personnelles
- Nomination d'un DPO (Délégué à la protection des données)

### 3. Maîtriser les codes de conduite et de certification

- Transferts transfrontaliers de données personnelles
- TPE-PME, en quoi sont-elles concernées ?

### 4. Respecter les 5 axes

- Mettre en place une fonction de traitement des données : process, tenue d'un registre, désignation d'un DPO : gouvernance
- Mettre en place ou renforcer des mécanismes de contrôle, évaluation des risques et analyse d'impact : Risques et contrôles
- Informer : transparence, portabilité
- Sensibiliser : communication auprès des parties prenantes de l'entreprise
- Mettre en conformité des documents, contrats formulaires de récolte de données

### 5. Connaitre les risques et sanctions en cas de non-conformité

## Modalités de la formation

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques consolidés par des échanges d'expérience  
Support de formation remis à chaque participant

### Organisation

Formation à distance et en présentiel

### Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application, des simulations ou des études de cas

### Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis  
Attestation de suivi de formation

## Chiffres clés

**93 %**

de recommandation en 2024

**90.5 %**

de satisfaction en 2024

**7266**

nombre de stagiaires en 2024